



Mépris du gouvernement et promesses non tenues Les orthophonistes en grève le 4 février

Pourquoi ?

Cela fait plus de deux ans que la profession, libéraux et salariés unis, avec le soutien des étudiants, demande l'ouverture de négociations afin qu'il y ait enfin adéquation entre le niveau de rémunération et le niveau de qualification et de compétences dans la fonction publique. Ce décalage, déjà présent lors de la précédente réforme des études en 1986, avait donné lieu à des revendications similaires qui n'ont été suivies que de promesses sans lendemain.

Après une nouvelle réforme des études en 2013, portant les études universitaires à cinq années, et devant les départs massifs et le fréquent turn-over des orthophonistes hospitaliers, les professionnels et étudiants sont déterminés à voir les négociations s'engager enfin.

Le 3 décembre dernier, après une menace de grève nationale des orthophonistes, les ministères de la Fonction publique et de la Santé se sont engagés à présenter une feuille de route au Premier Ministre afin de pouvoir entamer des négociations en vue de renforcer l'attractivité des postes hospitaliers. Il avait alors été dit à l'intersyndicale qu'une réponse serait donnée avant la fin de l'année 2015...

La fin du mois de janvier approche, et aucune nouvelle du dossier ne nous a été communiquée, aucune réponse n'a été faite.

La profession et les étudiants vont donc une nouvelle fois exprimer leur colère et leur détermination en appelant à la grève le 04 février 2016, en se faisant entendre par tous les supports de communication à disposition (rassemblements locaux, utilisation massive des réseaux sociaux, informations aux patients et aux élus ..) et projettent de poursuivre des actions dans toutes les régions tant que le gouvernement restera silencieux.

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY 06 99 63 01 11 / Marie NEGRON 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Denis BASSET 06 70 48 34 94 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



Toute l'orthophonie mobilisée le 4 février : Oui à une ouverture de discussion Non au calendrier proposé

La directrice adjointe de cabinet de la ministre de la Fonction publique, accompagnée de la conseillère de la ministre de la Santé ont souhaité rencontrer dans l'urgence l'intersyndicale des orthophonistes et les étudiants ce jeudi 28 janvier.

Nous avons enfin été informés de l'arbitrage positif du gouvernement, au sujet de la feuille de route présentée par les deux ministères en réunion interministérielle fin 2015.

L'assurance nous avait été donnée, en décembre, que les trois axes précédemment évoqués (mesures incitatives ; statut de fonctionnaire à temps partiel et exercice mixte ; grille des métiers de rééducation), seraient traités conjointement car leur cohérence dépendait de leur interdépendance. Or ces trois points nous sont maintenant proposés dans un calendrier échelonné, où les grilles indiciaires ne seraient examinées qu'en dernier !

Nous ne pouvons accepter que ce point central de notre revendication soit relégué en fin de parcours ! Il constitue le cœur du problème d'attractivité de notre exercice en milieu hospitalier. La désertification qui en découle compromet gravement l'accès aux soins des patients et nuit à la formation clinique et théorique des étudiants en orthophonie.

C'est pourquoi nous demandons instamment son traitement prioritaire, préalable à toute autre discussion.

Dans ce contexte, l'intersyndicale des orthophonistes et les étudiants confirment donc leur appel à une journée de débrayages et de rassemblements dans toutes les régions le jeudi 4 février, et invitent en outre tous les professionnels et étudiants à se mobiliser !

CONTACTS PRESSE

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY 06 99 63 01 11 / Marie NEGRON 07 63 64 01 11

FNO : Anné DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Denis BASSET 06 70 48 34 94 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



Les orthophonistes et les étudiants dénoncent l'incohérence du calendrier de travail, et réclament toujours son inversion

L'intersyndicale des orthophonistes et la FNEO, réunies le 3 mars, ont pris connaissance du calendrier des groupes de travail maintenu par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Le 4 février, les orthophonistes et les étudiants se sont fortement mobilisés pour demander une inversion de ce calendrier.

En effet, nous sommes convaincus que la question des grilles salariales doit être traitée en priorité. C'est tout d'abord une question de cohérence : comment peut-on discuter des primes sans connaître le salaire de base ? D'autre part, l'intersyndicale et les représentants étudiants tiennent à réaffirmer que, pour de multiples raisons et notamment éthiques, il est inenvisageable et inefficace que des primes soient octroyées aux orthophonistes en fonction des services dans lesquels ils exercent. Cela reviendrait à hiérarchiser les pathologies et donc les prises en charge.

L'intersyndicale et les représentants étudiants rappellent leur détermination. Nous rappelons également la haute valeur de notre diplôme, reconnu grade master, nos importantes responsabilités et les conséquences néfastes de la pénurie d'orthophonistes en milieu hospitalier sur l'accès aux soins des patients.

Dans l'intérêt des patients devant être pris en charge au sein de l'hôpital public mais également dans l'intérêt de maintenir une formation initiale de qualité pour les étudiants, nous réclamons une juste reconnaissance de nos compétences et nous réitérons notre demande d'inversion du calendrier des négociations.

Les grilles salariales doivent être à l'ordre du jour dès le premier groupe de travail le 11 mars !

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY : 06 99 63 01 11/ Marie NEGRON 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03/Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA : Josette BARBAGIN 06 30 69 85 59

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



C'EST MAINTENANT

Ce mercredi 18 mai, s'est réuni, pour la 3^{ème} fois, le groupe de travail sur l'attractivité des professions de la rééducation dans la Fonction Publique Hospitalière. Le ministère de la Santé a refusé de discuter des salaires et a proposé une nouvelle prime, toujours restreinte à une infime minorité de professionnels, et cette fois elle ne concernerait même que les agents acceptant d'intégrer les zones sous tension !

L'ensemble des fédérations présentes a dénoncé une nouvelle fois l'incohérence de ce calendrier : comment travailler sur des primes sans connaître les salaires de base ?

Depuis maintenant 3 ans, le ministère retarde l'instauration de nouvelles grilles de salaires, au juste niveau de diplôme et compétences des orthophonistes, seule mesure qui améliorerait l'attractivité de l'exercice salarié. Nous avons expliqué sans relâche les conséquences de cette situation pour l'accès aux soins et pour la formation.

Aussi, l'ensemble des organisations représentatives des orthophonistes :

- demande au ministère que soit communiquées avant le 03 juin 2016, date de la prochaine réunion du groupe de travail, des grilles de salaires en adéquation avec leur niveau de formation, de compétences et d'exercice.
- rassemble dans chaque région les orthophonistes salariés, libéraux, étudiants, enseignants et maîtres de stage en **assemblées générales** pour décider des actions à mettre en œuvre localement. Déjà dans la région Centre, les étudiants et orthophonistes ont commencé dès ce 19 mai une grève reconductible des activités cliniques et universitaires.
- appelle toute la profession ainsi que les étudiants à **une grève nationale et à un rassemblement le 03 juin à Paris devant le ministère de la Santé.**

Pour former et soigner dans les hôpitaux publics il faut des orthophonistes rémunérés à un juste niveau, maintenant !

CONTACTS PRESSE :

CFTEC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



Le ministère de la santé annule la réunion du 3 juin : une provocation et un chantage en guise de dialogue !

La réunion du 3 juin portant sur l'attractivité des postes de rééducateurs de la Fonction Publique Hospitalière, et donc des orthophonistes, vient d'être tout simplement annulée par le ministère de la Santé !

Cette décision a été prise au prétexte que le décret sur la prime est finalisé.

Rappelons-le, cette prime concerne uniquement les nouveaux titulaires. En sont exclus tous les professionnels encore en poste et les nouveaux qui ne seraient que contractuels, et ce, uniquement dans des zones dites fragilisées.

Aux dires du ministère et de lui seul, la réunion du 3 juin, n'aurait donc plus lieu d'être.

Alors que la journée de mobilisation des orthophonistes s'organisait, le même ministère a tenté de faire chanter les représentants des professionnels et des étudiants en promettant d'annoncer des grilles (sans préciser leur niveau) en échange de l'annulation de la manifestation.

C'est donc bien que le ministère a dès maintenant un projet de grilles à présenter ! Et la négociation avec les organisations salariales peut donc commencer dès le 3 juin, sans les repousser au 24 juin dans le but de les faire passer en toute discrétion pendant l'été !

Nous n'acceptons pas de telles manœuvres faites avant tout aux dépens des patients mais aussi des étudiants.

Nous exigeons que la réunion prévue ait lieu avec comme ordre du jour les grilles salariales comme tout le monde le demande depuis des mois !

Nous appelons plus que jamais les orthophonistes salariés et libéraux ainsi que tous les étudiants à maintenir et à renforcer leur mobilisation, donc à faire grève et à se rassembler.

**devant le ministère de la Santé le vendredi 3 juin à 11h00
pour que de nouvelles grilles salariales soient examinées,
seule mesure attractive pertinente !**

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY : 06 99 63 01 11 / Marie NEGRON 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA : Jean-Claude STUTZ : 06 16 64 73 01

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



Les orthophonistes refusent le chantage et montrent leur détermination. Nous exigeons la revalorisation de nos grilles MAINTENANT

Hier, vendredi 3 juin, professionnels et étudiants étaient mobilisés pour une nouvelle journée d'action. Malgré les multiples difficultés de déplacement, les orthophonistes et futurs orthophonistes étaient toujours aussi unis et mobilisés car stimulés par le chantage intolérable et récurrent du cabinet de la Ministre de la Santé (cf. communiqué de presse du 31 mai). Des centaines de professionnels et d'étudiants rejoints par d'autres professionnels de la rééducation ont manifesté dans une douzaine de villes d'outre-mer et de métropole, et quatre cents sous les fenêtres du Ministère de la Santé pour accompagner les représentants de la délégation.

Alors que nous sommes mobilisés depuis 3 ans, et après des dizaines de réunions au ministère, au cours desquelles nous avons expliqué à nos interlocuteurs le bien fondé et l'urgence de nos demandes, comment ne pas penser aujourd'hui que l'on se moque de nous ?

Le cabinet de la ministre n'a pas pris la peine de recevoir cette délégation ! Elle a seulement été reçue par la DGOS qui a confirmé le calendrier dénoncé dès le départ pour son incohérence. Les représentants ont alors exigé d'être reçus par le cabinet et ont refusé de quitter la salle sans avancée de sa part. Il est impensable que les grilles salariales soient traitées en plein été !

Tandis que des renforts de police étaient mobilisés, le cabinet a de nouveau refusé de s'adresser directement aux représentants, mais a fait transmettre :

Qu'il avançait la date de la prochaine réunion du groupe de travail

Qu'il fournirait en amont de cette réunion les grilles salariales.

Il est temps de mettre fin à ce conflit, qui ne cesse de s'accroître dans l'intérêt des patients et des étudiants : il faut des grilles salariales au niveau des diplômes et des compétences.

Si tel n'était pas le cas, les orthophonistes et les étudiants seraient amenés à amplifier encore le mouvement de protestation.

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY : 06 99 63 01 11 / Marie NEGRON 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 63 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA : Jean-Claude STUTZ 06 16 64 73 01

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



Des grilles salariales inacceptables

La première réunion sur les grilles salariales dans le cadre du groupe de travail sur l'attractivité des métiers de la rééducation à l'hôpital public, a finalement été avancée au vendredi 17 juin grâce à une forte mobilisation.

Lors de cette réunion, le ministère de la Santé n'a proposé qu'un nivellement par le bas de toutes les professions de la rééducation, quel que soit leur diplôme. Ainsi les orthophonistes, au diplôme master, se retrouvent à des grilles équivalent à un diplôme de licence !

Le ministère de la santé veut maintenir une situation inacceptable : la profession la plus féminisée de la fonction publique (à plus de 97%) resterait donc la profession dont les compétences et les études sont les plus dévalorisées.

La formation initiale universitaire des orthophonistes est passée à 4 ans en 1986 puis à 5 ans (reconnaissance grade master) en 2013. Malgré cela, le gouvernement décide aujourd'hui que les grilles salariales dans la fonction publique hospitalière vont seulement évoluer de bac+2 à bac+3 !

La date choisie pour la publication des grilles de salaires et le refus d'inverser le calendrier ne laissent malheureusement que peu d'espoir quant à ce qui serait proposé. L'intersyndicale des orthophonistes et les étudiants l'ont dénoncé depuis plusieurs mois et cela à juste titre ! La proposition du gouvernement, remise sur table lors de la réunion et non à l'avance comme la délégation l'avait exigé, est inacceptable !

Après un calendrier incohérent et la rétention des grilles salariales, le ministère nous propose finalement des grilles totalement inadaptées à notre niveau de qualification, de compétences et d'engagement !

Aucun argument ne peut justifier une sous-rémunération pareille ! Rien ne justifie que nous restions la profession à bac+5 la plus mal rémunérée de toute la fonction publique !

Les étudiants et les professionnels ont déjà montré à de nombreuses reprises leur détermination à défendre leur métier, l'accès aux soins pour tous leurs patients, et la qualité de formation des futurs professionnels. Ils continueront tant que le gouvernement ne prendra pas de mesures adaptées ! Loin d'être sidérés face à un tel mépris et face à la disparition de notre profession, nous appelons tous les orthophonistes et étudiants à une mobilisation encore plus forte et au **rassemblement le 24 juin**, date de la prochaine réunion du groupe de travail.

Rendez-vous devant le ministère de la santé à 11h00 !

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY : 06 99 63 01 11 / Marie NEGRON 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 / Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

UNSA Santé-Sociaux : Jean-Claude STUTZ : 06 16 64 73 01

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55



Incapable de justifier ses choix, le gouvernement persiste dans son refus de reclasser les orthophonistes à leur niveau de diplôme

Grâce à une très forte mobilisation des étudiants et des orthophonistes dans toutes les régions, l'intersyndicale des orthophonistes a pu être reçue par le cabinet de la ministre de la Santé ce 3 novembre.

Le cabinet a ainsi exposé le plan auquel il destine les orthophonistes, plus de trois ans après la réforme de la formation initiale instaurant un diplôme de master, bac+5.

Tout d'abord et encore des primes aux contours flous mais avec un caractère encore plus aléatoire à ce qui avait été évoqué en juin : la prime dite « d'engagement » serait décidée au niveau du projet de soin des GHT (groupements hospitaliers de territoire), c'est à dire encore plus éloignée de l'exercice réel des professionnels et de la formation des étudiants. En plus de créer une inégalité entre professionnels, ces primes seraient toujours temporaires et non incluses dans le calcul des retraites.

Concernant les grilles salariales tant attendues, les propositions ne sont toujours pas à la hauteur de nos demandes. En effet, au sein de la filière de rééducation, il y aurait trois niveaux de progression. Et si le ministère refuse toujours d'aligner les salaires en fonction des diplômes, il est incapable de justifier les critères constituant ces différents niveaux !

De plus, les indices proposés pour les orthophonistes sont en toujours très inférieurs à ceux d'autres professions de diplôme bac+5 de la fonction publique, sans raison.

C'est pourquoi l'intersyndicale des orthophonistes appelle donc tous les professionnels et étudiants à rester mobilisés en prévoyant d'ores et déjà de diriger les futures actions vers l'ensemble du gouvernement et de la majorité parlementaire.

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Héloïse HERVY : 06 99 63 01 11 / Marie NEGRON 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

UNSA : Jean-Claude STUTZ : 06 16 64 73 01



L'accès aux soins orthophoniques et à la formation fait tragiquement les frais d'une succession d'arbitrages incohérents !

L'intersyndicale des orthophonistes, réunie ce mardi 13 décembre à Paris, réaffirme son incompréhension face à l'attitude incohérente du ministère de la Santé. Le projet de reclassement des orthophonistes hospitaliers au sein d'un corps de rééducateurs ne respecte pas les promesses énoncées par Marisol Touraine en avril 2015.

La Ministre de la Santé avait elle-même annoncé que le reclassement des orthophonistes hospitaliers se ferait en respectant les niveaux de compétences, de responsabilité, d'autonomie et de pratiques avancées.

Or nous constatons avec amertume que le reclassement des orthophonistes ne place pas leur rémunération à la hauteur d'autres professions de niveau comparable en termes de formation initiale et de responsabilité.

Dans le projet du ministère, nous constatons parmi les métiers de la rééducation un groupe différencié. Malheureusement le ministère refuse d'expliquer quels critères ont conduit à cette différenciation.

Le ministère de la Santé sourd aux arguments des orthophonistes et des étudiants en orthophonie poursuit dans son mépris des réalités de terrain : promesses non tenues, propos contradictoires, refus complet de négociation et de réponse aux questions.

Ce gouvernement doit assumer son attitude inconséquente face à la dégradation sans précédent de l'accès aux soins, au délitement de l'accès à la formation clinique pour les étudiants.

Les orthophonistes et les étudiants vont donc interpeler sans relâche les soutiens de ce gouvernement durant les prochains mois, pour mettre en évidence ces contradictions. Toujours aussi unis et déterminés, ils mettront tout en œuvre pour que leurs attentes et celles de leurs patients soient enfin reconnues.

CONTACTS PRESSE :

CFTC Santé et Sociaux : Chantal AUBRY 01 47 35 26 28

UFMICT-CGT : Claire DELORE 06 33 82 25 90

FNEO : Manon DOLVECK 06 99 63 01 11/Aylin OZGENCIL 07 63 64 01 11

FNO : Anne DEHETRE 06 78 12 51 48 / Bruno SARRODET 06 85 75 68 56

FO Santé-Sociaux : Didier BIRIG 06 64 90 66 03 /Christine ARCAY 06 82 29 78 47

FOF : Brigitte CAPPE 06 15 22 01 26

SUD Santé-Sociaux : Marie-Hélène DURIEUX 06 85 98 15 96

UNADREO : Fabienne VANNIER 06 17 89 51 99

CFO : Sylvia TOPOUZKHANIAN 06 19 23 28 55

UNSA : Jean-Claude STUTZ : 06 16 64 73 01